

## SEANCE DU 29 JUIN 2020

Le vingt-neuf juin deux mille vingt à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 25 juin 2020, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

**Présents** : CAM Fabien, CORAND Marine, EUZEN Mickaël, GALLOUEDEC Patrice, GUILLERM Elisabeth, GUIVARCH Denis, LAVERGNE Anaïs, LE GALL Michel, LOISEL Florence, MELLOUET Frédéric, MESSENGER Carole, MOIGNE Christelle, RUEFF Laëtitia, THEPAUT Jean-Jacques.

**Absente excusée** : Hélène ABILY qui donne pouvoir à Elisabeth GUILLERM.

**Secrétaire de séance** : Christelle MOIGNE

Le compte-rendu de la réunion du 04 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1- Présentation de la CCPL**

Erwan Floch, directeur général des services de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau fait une présentation du fonctionnement de la CCPL aux membres du conseil.

### **2- Modification commissions communales et intercommunales D2020-06-007**

Madame le Maire indique qu'il convient de modifier la composition de la commission d'appel d'offre (CAO). En effet l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la commission d'appel d'offre des communes de moins de 3.500 habitants soit composée, outre le Maire ou son représentant, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Après avoir exprimé leur volonté unanime de poursuivre selon dérogation de l'article L.2121.21 permettant au conseil de décider de ne pas procéder à bulletin secret à l'élection des membres de la CAO, et après délibération, sont élus en qualité de membres titulaires et suppléants, à 15 voix pour :

- Membres titulaires : Mickaël EUZEN – Denis GUIVARCH – Patrice GALLOUEDEC
- Membres suppléants : Fabien CAM – Christelle MOIGNE – Marine CORAND

Ces données modifient donc le tableau des commissions communales et intercommunales annexé à la délibération D2020-06-005 du 04 juin 2020, ainsi qu'il suit :

<b>COMMISSIONS COMMUNALES</b>	
<b>Madame le Maire est membre de droit de toutes les commissions</b>	
Infrastructures	<b>Mickaël EUZEN</b> – Anaïs LAVERGNE – Christelle MOIGNE – Denis GUIVARCH – Fabien CAM – Frédéric MELLOUET – Marine CORAND
Personnel communal et services techniques	<b>Mickaël EUZEN</b> – Denis GUIVARCH – Jean-Jacques THEPAUT
Urbanisme	<b>Mickaël EUZEN</b> – Denis GUIVARCH – Michel LE GALL
Commission d'Appel d'Offres	3 titulaires : <b>Mickaël EUZEN</b> – Denis GUIVARCH – Patrice GALLOUEDEC 3 suppléants : Fabien CAM – Christelle MOIGNE – Marine CORAND

Action sociale et C.C.A.S.	<b>Florence LOISEL</b> – Christelle MOIGNE – Hélène ABILY
Environnement et cadre de vie	<b>Florence LOISEL</b> – Anaïs LAVERGNE – Carole MESSAGER – Fabien CAM – Laëtitia RUEFF – Michel LE GALL
Vie associative et animation	<b>Florence LOISEL</b> – Anaïs LAVERGNE – Frédéric MELLOUET – Hélène ABILY – Laëtitia RUEFF – Marine CORAND -
CAL / Ecole	<b>Florence LOISEL</b> – Carole MESSAGER – Christelle MOIGNE – Marine CORAND- Patrice GALLOUEDEC
Communication	<b>Florence LOISEL</b> – Carole MESSAGER – Fabien CAM – Frédéric MELLOUET – Hélène ABILY – Laëtitia RUEFF
Administration/Finances	<b>Jean-Jacques THEPAUT</b> – Marine CORAND – Frédéric MELLOUET – Patrice GALLOUEDEC
Economie (commerce/artisanat/agriculture)	<b>Jean-Jacques THEPAUT</b> – Carole MESSAGER – Fabien CAM – Hélène ABILY – Laëtitia RUEFF – Michel LE GALL
Culture / Patrimoine / Tourisme	<b>Jean-Jacques THEPAUT</b> – Anaïs LAVERGNE – Fabien CAM – Laëtitia RUEFF – Patrice GALLOUEDEC
Bibliothèque	<b>Jean-Jacques THEPAUT</b> – Frédéric MELLOUET
Commission révision des listes électorales	<u>5 titulaires</u> : LE GALL Michel – CORAND Marine- GUIVARCH Denis – GALLOUEDEC Patrice - ABILY Hélène  <u>3 suppléants</u> : MELLOUET Frédéric – MOIGNE Christelle – RUEFF Laëtitia
<b>COMMISSIONS INTERCOMMUNALES</b>	
Communauté de Communes du Pays de Landivisiau	2 titulaires : <b>GUILLERM Elisabeth</b> – <b>THEPAUT Jean-Jacques</b> 1 suppléant : MESSAGER Carole
Syndicat d'Electrification	2 titulaires : <b>EUZEN Mickaël</b> – LAVERGNE Anaïs 2 suppléants : GUIVARCH Denis –CORAND Marine
Syndicat des Eaux	3 : <b>GUILLERM Elisabeth</b> – <b>EUZEN Mickaël</b> – LAVERGNE Anaïs
Centre de Secours (Sivu Incendie)	2 : <b>GUILLERM Elisabeth</b> – <b>EUZEN Mickaël</b>
Acadia	2 : <b>LOISEL Florence</b> – CORAND Marine – Hélène ABILY

Office de Tourisme	1 titulaire : <b>GUILLERM Elisabeth</b> 1 suppléant : <b>THEPAUT Jean-Jacques</b>
SIMIF	1 titulaire : CAM Fabien 1 suppléant : MELLOUET Frédéric
Correspondant « Défense »	LE GALL Michel
Prévention routière	LE GALL Michel
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	1 titulaire : <b>LOISEL Florence</b> 1 suppléant : <b>GUILLERM Elisabeth</b>

### 3- Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal **D2020-06-008**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2021. Le coordonnateur peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune. S'il s'agit d'un agent, il bénéficiera soit d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement soit d'heures complémentaires pour un agent à temps non complet ou d'heures supplémentaires (pour un agent à temps complet) ; Ces dépenses seront à inscrire au budget primitif 2021.

Madame le Maire propose de nommer Mme Stéphanie FAFIN comme coordonnateur communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix pour, décide

- De désigner un coordonnateur d'enquête qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune pour le recensement de la population 2021.
- De nommer Mme FAFIN stéphanie, comme coordonnateur communal

### 4- Droit à la formation des élus **D2020-06-009**

Madame le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Ces dépenses de formation des élus sont plafonnées à 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant théoriquement être allouées aux membres du conseil municipal considéré. Le montant initial inscrit au budget primitif 2020 est de 500€.

Sont pris en charge les frais d'enseignements (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus dans les conditions fixées par la réglementation.

Madame le Maire rappelle que chaque élu peut bénéficier de 18 jours de congés de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Les communes membres d'un EPCI ont la possibilité de transférer à ce dernier l'organisation et les moyens de la formation de leurs élus.

Les thèmes privilégiés seront notamment en début de mandat :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
- Les formations en lien avec les délégations et /ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, décide d'adopter la proposition de Madame de Maire

## 5- Amendes de police 2020 D2020-06-010

Madame le Maire informe les membres du conseil de la possibilité de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police 2020 auprès du Conseil Départemental avant le 31 juillet 2020.

Les thématiques éligibles sont les suivantes :

- Aménagement de liaison piétonnes en lien avec la sécurité routière
- Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de transport en commun
- Aménagement de sécurité aux abords des établissements recevant du public
- Aménagement visant à renforcer l'accessibilité, le partage de la route et l'apaisement de la vitesse, notamment les radars pédagogiques, les zones 20 ou 30 et les chaussées à voies centrales banalisées (CVCB),

Les plateaux ralentisseurs et les créations de place de parking sont exclus des dépenses.

Le plafond des dépenses éligibles est fixé à 30.000€ HT.

Madame le Maire précise qu'un projet est en cours d'étude avec ING Concept pour l'aménagement de la partie haute route de Restvez.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 15 voix pour, autorisent Madame le Maire à déposer la demande.

## 6- Commission des impôts D2020-06-011

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de renouveler les membres de la commission communale des impôts direct suite aux élections municipales de 2020. Cette commission est composée du maire ou d'un délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. La durée du mandat des membres est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Madame le Maire propose aux membres du conseil une liste de 24 contribuables. Après en avoir délibéré, à 15 voix pour, le conseil municipal décide de valider la liste proposée.

## 7- Vote des subventions D2020-06-012

Madame le Maire informe le conseil que la commission finances s'est réunie et a étudié l'ensemble des demandes de subventions qui ont été déposées.

Associations	Subvention accordée
Enclos en musique	250
Donneurs de sang	30
Croix rouge	50
Anciens combattants	250
AS Domicile	100
Prévention routière	20
Société de chasse	250

SPREV	1400 (déjà votée par délibération D2019-12-005)
ABVE (association pour les agriculteurs du bassin versant de l'Elorn)	20
FNATH (association des accidentés de la vie)	20
Association 7 Calvaires	1500
Orgues en Finistère	40
ART	50
Cantine St Jo	7000
APEL St Jo	2700 (21.5*125 élèves)
CAL	34.500 (déjà votée par délibération du 27/02/2019) + 2100 (animateur foot – 3H de présence le mercredi)
Présence écoute	50
Banque alimentaire	50
Vie libre	50
Secours catholique	65
Restos du cœur	65
Amicale de l'enclos	390
Nids de frelons asiatiques	300 (30€ * 10 nids)
Trail des Enclos	400 (déjà votée par délibération D2019-12-004)
Amis de Lannouchen	50
Secours populaire	65
Guim'Anim	1200

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide du versement des subventions suivantes pour l'année 2020, Elisabeth GUILLERM et Mickaël EUZEN s'abstiennent pour les subventions concernant les associations dont ils sont présidents.

La subvention concernant le club de football US PONT MEUR sera étudiée et délibérée ultérieurement après une rencontre avec les membres de l'association.

## **8- Questions diverses**

- Madame le Maire informe les membres du conseil d'une possible réunion de conseil le 10 juillet prochain, afin de désigner les Grands Electeurs pour les élections sénatoriales qui devraient se dérouler le 27 septembre prochain. Le décret devrait paraître dans les jours à venir.
- Le nouveau fourgon des services techniques a été livré
- 2 conteneurs pour le verre seront mis en place au niveau du cimetière et de l'embranchement de Penhoat Huon. Celui de la salle polyvalente sera déplacé pour être plus visible et éviter les dépôts sauvages.

- Syndicat Intercommunal des eaux et d'assainissement de Commana : Mickaël EUZEN a été élu vice - président et Philippe GUEGUEN président.
- L'entretien du terrain de football est en cours.
- Une rénovation de l'aire de camping-cars est en cours avec l'aide de François Kerangueven, Denis Guivarch et René Garandel.
- La cuve d'arrosage pour les services techniques a été commandée.
- La mise en place d'un défibrillateur est à l'étude, avec une possible mutualisation avec le CCPL.
- La balade gourmande aura lieu cette année à raison de 5 vendredis tous les 15 jours.
- Christelle Moigne indique une demande des riverains du lotissement de Guelequer pour la mise en place de panneau de signalisation afin de réduire la vitesse dans le lotissement.
- Une numérotation des lieux-dits est à mettre en place
- Jean-Jacques THEPAUT indique que les contrats d'assurance ont été revus avec mise en concurrence de 3 assureurs. La commune a signé les nouveaux contrats avec Groupama.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22H.

GUILLERM Elisabeth	EUZEN Mickaël	LOISEL Florence	THEPAUT Jean-Jacques	GUIVARCH Denis
GALLOUEDEC Patrice	MELLOUET Frédéric	MOIGNE Christelle	RUEFF Laëtitia	ABILY Hélène  Absente excusée qui donne pouvoir à Elisabeth GUILLERM
LAVERGNE Anaïs	MESSAGER Carole	CAM Fabien	LE GALL Michel	CORAND Marine